



Lettre Ouverte à Paris 19

Paris, le 23 juillet 2012



VOUS AVIEZ RAISON, ILS AVAIENT TORT !

Ce transfert a été un massacre et la qualité de service a été sacrifiée sur l'autel de la précipitation et du profit à tout prix. 95 % des problèmes soulevés les premiers jours auraient dû être réglés mais beaucoup perdurent après un mois. Mais non ! La Poste a décidé de passer en force, prouvant bien que le simulacre du Grand Dialogue n'était que du vent.

Nous, les syndicats, majoritaires et responsables, ne pouvons que déplorer et constater que plus les grands dirigeants de la Poste promettent des mesures vis à vis des salariés, soit disant plus « humaines », et plus au niveau local les vannes de la répression sont grandes ouvertes.

L'annonce du transfert de Paris 19 a été faite au moment des changements de règles du fonctionnement du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), organe qui comme son nom l'indique prend en compte l'environnement et le contexte où les postiers travaillent. Il est important de signaler ce changement de règles car dorénavant les membres du CHSCT, que ce soit La Directrice d'Etablissement ou les Représentants Syndicaux ont une responsabilité **légal** et **pénale**.

C'est pour cela, que dans le cadre du transfert à la PPDC les Organisations Syndicales majoritaires, CGT et SUD, ont demandé qu'un cabinet d'étude **extérieur** soit diligenté afin d'étudier les risques psycho-sociaux auprès des Postiers de Paris 19, car nous ne pensons pas que les multiples réunions internes puissent être un environnement favorable à une exposition du ressenti de chaque agent face à la gestion approximative et anxiogène du Centre de Paris 19.

Cette demande, parlons vrai, se fait, pour prendre en compte les drames dont vous avez tous entendu parler dans les médias, comme à France Télécom. Les suicides sont une finalité atroce, et au contraire de ce que prône notre employeur, ces suicides qui ont meurtri des familles ont eu souvent lieu sur le lieu de travail, à différents niveaux professionnels (*cadres et salariés*) et accompagnés de lettres poignantes dénonçant des pratiques tendancieuses et fragilisantes.

Dans la recherche de la prise en compte du niveau de stress et de la fébrilité des agents de Paris 19 les choses sont allées très loin, trop loin, c'est ainsi que les représentants membres du personnel de Paris 19 ont été assigné au tribunal le 5 juillet 2012. La Direction Locale ne juge pas utile qu'un organisme externe évalue les risques psychosociaux à Paris 19, donc pour se couvrir légalement **elle a attaqué les représentants CGT et SUD au tribunal, et Hanane, Nadia et Laurent se sont retrouvés Boulevard du Palais assistés d'un avocat face à La Présidente du Tribunal et son greffier.**

Pire encore, alors que la CGT, depuis presque 1 an exige d'avoir toute la transparence sur l'avenir des personnels de Paris 19, à chaque fois, la direction locale, aux ordres de la direction de la DOTC de Paris Nord, assuraient, les yeux dans les yeux qu'ils ne savaient pas si le transfert était définitif ou pas. Lors du débrayage de mai, nous exigions une réponse claire quant au devenir du site et des agents. Jamais, et toutes les Organisations Syndicales peuvent en témoigner, nous n'avons eu de réponses précises. Lors de la CDSP (*Commission du Dialogue Social Postal*) du 15 juin dernier, la CGT demandait encore une réponse de la direction. Nous faisons même valoir la teneur du CHSCT du Bureau de Poste de Laumière du 31 mai 2012 qui affirmait noir sur blanc le transfert définitif de la PDC. Or, ce n'est que le 11 juillet dernier que la direction de Paris 19, sous couvert de la DOTC de Paris Nord, annonçait au personnel dans un tract patronal que le transfert était définitif.

DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Mais pour quitter ce cadre quelque peu technique mais intéressant à connaître voire indispensable, abordons concrètement les problèmes rencontrés avant et après le transfert de Paris 19.

Les Organisations Syndicales majoritaires ont pointé du doigt à de nombreuses reprises :



1 - Le risque environnemental du nouveau site (toxicomanie et délinquance) :

Les multiples agressions, car se faire agresser d'un cutter ou d'un couteau est bien une agression (*ce que ne semble pas mesurer La Direction Locale dont les membres doivent être des spécialistes des arts martiaux ou du close-combat*) nous ont malheureusement donné raison et il est à noter également l'insalubrité : la grosse boîte aux lettres à l'entrée du bureau est semble-t-il très appréciée comme urinoir et l'odeur est pestilentielle.

Réponse : *pour ce point il est considéré par la Direction Locale qu'il s'agit non d'un danger grave, ni d'agressions mais seulement d'une situation à risque... Va-t-il falloir qu'il y ait un blessé voire plus grave pour qu'ils prennent des mesures dignes de ce nom ? D'ailleurs Le Parisien de vendredi dernier (20 juillet) relate des agressions récentes d'un toxicomane armé d'un cutter qui a été interpellé et qui sévissait dans le X^{ème} et XI^{ème}, la police n'a pas considéré que le cutter de l'agresseur était un banal cure-dent...*

2 - L'impact du choix des tournées en Kangoo et les conséquences pour les chauffeurs :



Emport et livraison des dépôts relais, dépose du collègue et recherche d'une place de stationnement qui retarde l'heure effective du début de tournée. Et les cartes de stationnement promises ?

Réponse : *ce problème n'en est pas un, cela a été pris en compte... Et pour les cartes de stationnement elles seraient distribuées en septembre et aucune réponse en cas d'amende pour mauvais stationnement...*

3 - Le départ en tournée à 9h15 :

Horaire trop tôt pour permettre de traiter les réexpéditions et les rebuts avant de partir et qui causent des accélérations inutiles et préjudiciables à des travaux intérieurs de qualité, d'autant que le TPD+ (ou TG4) n'est toujours pas systématique et efficace.

Réponse : *si on met le départ à 9h30, le départ réel se fera à 9h45...*

4 - Les 4 caméras :



Elles sont toujours installées au premier étage, interdites selon la réglementation, et il n'est pas très agréable d'avoir une caméra en permanence au dessus de soi, à quand des caméras dans les toilettes ? Nous demandons à ce qu'elles soient démontées comme celles du 2^{ème} étage.

Réponse : *elles ne sont pas actives, elles ne seraient pas gyroscopiques et une des quatre serait redirigée sur les monte charges pour contrôler l'accès, les autres seront démontées dès que l'entreprise chargée de le faire sera disponible (et cela fait 3 semaines qu'on nous dit cela)...*

5 - La cafétéria :



Les horaires restreints et les prix exponentiels ainsi que l'impossibilité pour les agents de la cabine de s'y rendre.

Réponse : *l'offre cafétéria est identique à celle de Laumière et les agents de la cabine n'ont qu'à s'organiser autrement...*

6 - Les monte-charges et ascenseurs et le doute sur leur bonne santé mécanique :

Nous avons dû subir la défaillance d'un monte charge dès la première semaine et nous sommes à peine rassurés par le panneau apposé sur le petit ascenseur nous annonçant qu'il est en dérangement mais qu'Otis est prévenu depuis 15 jours.

Réponse : *les problèmes doivent se régler au fur et à mesure...*



7 - Haut-le-pied :

Certains facteurs sont déposés sur leur tournée 25 à 30 minutes après être partis du 18 Bd de la Chapelle, le haut le pied est excessif d'autant que les Chefs d'Equipe n'ont pas été impliqués au niveau de l'élaboration des lignes, il serait souhaitable qu'ils accompagnent les facteurs et que les lignes soient revues.

Réponse : *il serait possible que des agents rencontrant ce problème soient acheminés par une autre ligne, déposés un peu plus tôt et il leur resterait à parcourir 150/200 mètres pour rejoindre leur tournée (ça c'est une solution : l'important n'est pas d'être déposé plus tôt mais de commencer sa tournée à un horaire décent, le problème a bien été expliqué mais la réponse est inadaptée)...*

8 - Les badges d'accès et la promesse qu'ils seraient « multitâches » (carte d'accès, carte de paiement à la cantine, accès aux distributeurs,...) :

Nous voilà avec un badge d'accès, une carte de cantine, une clé pour les distributeurs et le Vigik.

Réponse : *ce n'était qu'une piste parmi d'autres...*



9 - Retard matinal :

Les facteurs téléphonent à leur Chef d'Equipe, ou essaient de le faire, car jusqu'à la semaine dernière le téléphone sonnait dans le vide, aucun répondeur ne se déclenchait et en tout cas si le Chef d'Equipe n'est pas dans son bureau (*sur son secteur par exemple*) il n'est pas joignable puisque les relais téléphoniques ne sont toujours pas installés, cela un mois après notre installation.

Réponse : *que voulez vous que j'y fasse, les problèmes ne peuvent pas se régler en un jour, cela va être fait.*

10 - Panneaux syndicaux :

Nous avons demandé que des panneaux syndicaux soient installés au premier étage afin de pouvoir informer le mieux possible l'ensemble du personnel de Paris 19, le 1^{er} étage étant le lieu où travaillent le plus d'agents.

Réponse : *cela n'est pas possible, il n'y a pas assez de murs disponibles (et pourtant il y a des emplacements).*



11 - Prime :

La prime de 1000 Euros (*brut*) prenait en compte le transfert provisoire du Centre de Distribution de Paris 19, en plus de l'amélioration de nos conditions de travail nous demandons 2000 Euros supplémentaires et nous ne perdons pas de vue que le retour au cœur du 19^{ème} soit toujours possible.

Réponse : *vous n'aurez rien d'autre comme indemnité, La Direction Locale a organisé le transfert du Centre de Distribution de façon efficace, vous devriez nous en remercier...*

En vérité, la liste (*non exhaustive*) n'est pas très longue et les problèmes ne sont pas tous majeurs, mais cette accumulation de petits problèmes, et vous constaterez la vacuité des réponses, compliquent et dégradent nos conditions de travail au quotidien.

Beaucoup de problèmes auraient dû être réglés avant notre installation et il est à noter que l'absence de dialogue ou le non-dialogue comme à l'audience du mardi 17 juillet de 11h à 14h30 ont encore plus dégradé l'ambiance sur le bureau.

D'ailleurs en parlant de dialogue, les réunions dans le cadre du **Grand Dialogue** ne remportent pas un franc succès, les Organisations Syndicales ont été accusées d'avoir appelé au boycott de ces instances, c'est bien sûr un mensonge et le personnel de Paris 19 le sait. Comme évoqué ci-dessus bon nombre d'agents ne font pas confiance en l'estimation des problèmes en interne, **et puis il était prévu que ce ne soit pas les Chefs d'Equipe qui animent ces réunions, à Paris 19 c'est le cas, c'est arrivé.**

On ne peut pas causer la dégradation des conditions de travail et prétendre en gérer ou promettre d'en réduire les conséquences, c'est absurde.

Il est également évident qu'il ne suffit pas de pointer les problèmes, il faut aussi les régler ou ne pas les créer et peut-être aussi est-il indispensable au préalable, d'entendre et de comprendre les agents de Paris 19.

Et en parlant de compréhension voici une anecdote pour le moins croustillante que nous vous livrons pour clore ce tract :

La semaine dernière lors d'un groupe de travail dans le cadre du Grand Dialogue, il a été évoqué le sujet de la cafétéria, la prestation en général, les prix.... et dans le compte-rendu de la boîte il est écrit que les prix de la cafétéria « *sont trop élevés* » et qu'il n'y a « **pas de à l'ail** » pour évoquer le « *hallal* » !!! Quand on vous parle de problèmes de compréhension à Paris 19...

Cela fait déjà un mois que nous sommes au 18 Bd de La Chapelle et voici le premier tract local CGT, et ce n'est que le début. Bonnes vacances à ceux qui ne sont pas encore partis et bon courage à ceux qui rentrent déjà.

Nous ne pouvons que vous assurer que cela ne s'arrêtera pas là et que La CGT sera totalement déterminée sur le Centre de Distribution de Paris 19 !

TOUS ENSEMBLE !

Construisons ensemble le Syndicat du 3^{ème} Millénaire

Bulletin d'Adhésion

Je soussigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés
du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Mme Mlle Mr NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse Mail : _____ Téléphone : _____

N° de Sécurité Sociale : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Entreprise : _____

Site et ville : _____

Classifications (1) : Employé, Technicien, AM, Cadres, _____ Grade : _____

Fonction / Métier : _____ Indice ou coefficient : _____ Salaire net : _____

Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Temps Complet Temps Partiel

A _____, le _____ Signature : _____

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI NON

(1) Rayer les mentions inutiles

Codifications

(à remplir par le Syndicat)

Syndicat Départemental : _____

Section : _____

Activités Postales

Activités Télécom

Catégories

Cadres

Retraités

Pré-retraités

Fonctionnaire

CDI

Autres : _____

Activités

Commerciale

Gestion

Technique

Acheminement

Distribution

Colis

Guichet

Service Financier

Informatique

Centre d'Appel

Cotisation Mensuelle 1 %

